



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

### **DELIBERATION N° DEL077-21**

L'an deux mille vingt-et-un, le 10 novembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 4 novembre 2021, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, P. CONINX, G. JACCOUD, N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, Y. VINCENT et MM. F. DELFORGES, J. FABBRO, D. FINAZZO, D. FRANCILLON, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> DE LOUBENS Justine (pouvoir à Sylvie OSSARD, en date du 9 novembre 2021)  
M<sup>me</sup> FABBRO Elisa (pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 7 novembre 2021)  
M<sup>me</sup> JANSER Meg-Anne (pouvoir à Timothée JAUSOIN, en date du 10 novembre 2021)  
M<sup>me</sup> LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Yacine HADJ HASSINE, en date du 10 novembre 2021)  
M<sup>me</sup> MALVOISIN Lola (pouvoir à Pascale CONINX, en date du 9 novembre 2021)  
M. BEVILLARD Eric (pouvoir à Mickaël GUIHENEUF, en date du 9 novembre 2021)  
M. GAMET Stéphane (pouvoir à Isabelle BEREZIAT, en date du 8 novembre 2021)

**Absents :**

M<sup>me</sup> TOURRE Anaïs

MESSIEURS FRÉDÉRIC DELFORGES ET TIMOTHÉE JAUSOIN ONT ÉTÉ ÉLUS SECRÉTAIRES DE SÉANCE.

### **OBJET : Modification partielle du tableau des effectifs.**

**Rapporteur : Pierre VERRI**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier partiellement comme suit le tableau des effectifs :

- suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet créé par délibération du 25 juin 2018,
- création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 80 % au 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de procéder à la modification partielle du tableau des effectifs,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2021, au chapitre 012 « Charges de personnel ».

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 10 novembre 2021.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre VERRI.